

# COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 8 AVRIL 2021

Nombre de conseillers en exercice : neuf

Présents : Mme BESSON, M. BOUTIN, M. CUADRADO, M. LAURENT, Mme LEROUX, M. LEVEQUE, M. NAUDON, Mme TRAPATEAU et M. TRIJEAUD.

Secrétaire de séance : M. TRIJEAUD

Lecture de l'ordre du jour :

1. Vote des Taux d'imposition 2021,
2. Approbation du Budget Primitif 2021,
3. Approbation de la mise en place d'un SCoT (Schéma de Cohérence Territoriale) par la CdC Charente Limousine,
4. Avis sur l'enquête publique pour l'exploitation d'une carrière à ciel ouvert sur les communes de Vitrac Saint Vincent et de Cherves-Châtelars,
5. Règlement buses eaux pluviales,
6. Questions diverses.

## **1 – VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2021**

**Vu** l'article 1639 A du Code Général des Impôts. Considérant que la loi de finances pour 2020 susvisée a acté la suppression progressive de la taxe d'habitation (TH),

**Considérant** que le taux de TH nécessaire en 2021 et 2022 au calcul de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS) et de la taxe sur les logements vacants sera le taux de 2019,

**Considérant** qu'il appartient à l'assemblée locale de se prononcer sur les taux d'imposition des autres taxes locales pour l'année 2021.

**Compte tenu** de ces éléments, et après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide de ne pas augmenter les taux d'imposition par rapport à 2020 et de les reconduire à l'identique sur 2021 soit :

- Foncier bâti : 17,64 % (taux communal) + 22.89 % (taux départemental) = **40,53 %**
- Foncier non bâti : **87,11 %**
- CFE : **20,70 %**

Ces taux s'appliquent sur la base d'imposition déterminée par les services fiscaux de l'Etat, en fonction du bien immobilier, et connaît chaque année, une revalorisation forfaitaire nationale obligatoire fixée par la loi de finances.

**Vote** :            Pour : 9                            Contre : 0                            Abstention : 0

## **2 - APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2021**

Monsieur le Maire précise que la commission des finances s'est réunie le mardi 6 avril, il donne des précisions sur certains montants inscrits au budget.

### **Section de Fonctionnement :**

La Communauté de Communes de Charente Limousine verse une redevance de 25 € par habitant du territoire au SDIS (Syndicat Départementale d'Incendie et de Secours). Pour trouver des recettes, la commission des finances de la Communauté de Communes s'est interrogée sur le fait de redonner cette charge aux communes ou d'augmenter les taux d'imposition Intercommunaux. La commission des finances CCCL a retenu l'augmentation des taux d'imposition.

La commune de Mazerolles n'a donc pas à prévoir la cotisation au SDIS à son budget (7 525 €).

Des travaux de voirie sont prévus en fonctionnement, ils concernent l'élagage (pour le passage de la fibre en priorité), l'arasement (pour préparer les futurs travaux de voirie) et le curage de fossés. Un état des lieux des travaux à faire sur les routes a été fait par M. TRIJEAUD. En ce qui concerne l'élagage, plusieurs devis ont été demandés. Le chantier d'insertion de la Communauté de Communes sera retenu pour ces travaux (56 €/heure TTC).

Mme TRAPATEAU demande si la commune, au même titre que les agriculteurs, est concernée par des périodes d'autorisation pour l'élagage des arbres et des haies.

M. le Maire répond qu'il n'en a pas connaissance. Mme TRAPATEAU indique que des textes sont disponibles sur le site des services de l'Etat.

Une ligne de provision pour litige a été prévue, son montant est de 5 000 €. En effet, une expertise a été demandée par un habitant du Mas concernant un problème d'évacuation d'eaux pluviales. La demande d'indemnisation est de 5 000 €.

Pour ce qui est des montants inscrits en recette de fonctionnement, les chiffres définitifs ont été reçus en mairie le 2 avril.

### **Section d'Investissement :**

Le montant des travaux d'isolation des bâtiments communaux n'est pas inscrit au budget, car avec les aides de l'Etat, primes CEE, ceux-ci s'élèvent à 0 €. Leur montant réel est d'environ 11 000 €. Les bâtiments concernés sont : les logements communaux, la mairie, l'école et le rendez-vous des chasseurs.

Les travaux de voirie prévus l'année dernière et reportés à cette année sont en cours d'achèvement. Les travaux FDAC se terminent et les travaux hors FDAC commenceront vers le 12 avril.

De nouveaux travaux sont à prévoir au budget. Suite à l'état des lieux, M. TRIJEAUD explique que 4 routes sont à faire en priorité car très endommagées : la route des Fayards, la route de Brugerass (une partie serait prise par la commune de Montbron), la route du Mas et la route des Chevaleries. Les travaux sont à étaler sur 3 ans.

Il y a eu 2 devis différents, un de la société Colas et un de la société Eurovia. La Colas propose un bicouche, comme les travaux faits dans le cadre du FDAC, Eurovia ne fait plus de bicouche et propose une enrobé à chaud (garanti 15 ans et plus adapté au passage des engins agricoles ou des camions).

Sur ces 4 routes :

- COLAS :

- o bicouche : 77 518,60 €
- o enrobé à chaud : 144 982,80 €

- EUROVIA : enrobé à chaud : 87 840 €

Monsieur le Maire explique que le montant de 27 720 € inscrit au budget correspond à la route de Brugerat et à la route des Chevaleries en enrobé à chaud avec Eurovia.

4 700 € sont prévus pour les travaux de réfection du mur boursouflé du cimetière. Il s'agit de prévoir le drainage du mur et la réfection du crépi le long de la route.

La mise aux normes du bâtiment rendez-vous de chasse situé au Mas comprend la pose d'un compteur électrique individuel et la mise aux normes du coffret électrique (3 000 €). Suite à la réunion qui a eu lieu avec les membres du bureau, il a été décidé que l'électricité sera à la charge de l'association de chasse. Une convention sera mise en place.

Un montant de 4 000 € a été provisionné pour la réfection du lavoir du Mas. Monsieur le Maire explique qu'il n'y a pas encore eu de retour quant à l'avancement du dossier auprès de la Communauté de Communes. Cette somme est la somme maximale à prévoir dans le cas où le projet aurait été retenu.

Une ligne a été prévue pour l'achat des panneaux de numéros et des noms des rues. Le montant est à affiner. Des devis plus précis seront demandés dans les prochains mois. Les courriers aux administrés concernant leur modification d'adresse seront envoyés prochainement.

Le Maire propose de voter le Budget 2021 équilibré comme suit :

	DEPENSES	RAR (Reste à Réaliser) EN DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	364 350,30 €		364 350,30 €
Section d'investissement	128 691,22 €	42 111,26 €	170 802,48 €
<b>TOTAL</b>	<b>535 152,78 €</b>		<b>535 152,78 €</b>

**Vote :** Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 0

### **3 – APPROBATION POUR LA MISE EN PLACE D'UN SCOT EN LIEU ET PLACE DU PLUi DE HAUTE CHARENTE**

Suite à l'avis défavorable des services de l'Etat concernant le PLUi de Haute-Charente, les membres de la Communauté de Communes, lors de la séance du 18 mars 2021, ont décidé :

- de suspendre la démarche d'élaboration du PLUi Haute-Charente initiée par délibération du 23/11/2015 durant la période d'élaboration du SCOT Charente e Limousin.
- De retirer la délibération du 23/11/2015 prescrivant le PLUi, définissant ses objectifs ainsi que les modalités de la concertation,

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de donner un accord de principe sur cette délibération.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne son accord de principe à l'élaboration d'un SCoT sur le territoire de Haute-Charente en lieu et place d'un PLUi.

**Vote :**            pour : 9            contre : 0            abstention : 0

#### **4 – AVIS SUR LA DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE POUR L'EXPLOITATION D'UNE CARRIERE A CIEL OUVERT SUR LES COMMUNES DE VITRAC-SAINT-VINCENT ET DE CHERVES CHATELARS**

Monsieur le Maire informe l'ensemble des conseillers municipaux qu'ils sont appelés à donner leur avis sur la demande d'autorisation environnementale pour l'exploitation d'une carrière à ciel ouvert d'argile sise sur les communes de Vitrac-St-Vincent et Cherves-Châtelars, demande présentée par SAS TERREAL.

Le dossier de l'Enquête Publique est mis à disposition du public du 29 mars au 30 avril 2021.

Mme BESSON Précise que la DDT (Direction Départementale des Territoires) n'a pas émis d'observation particulière concernant ce dossier, des prescriptions ont été données sur la préservation de la biodiversité. Il s'agit d'une exploitation sur 30 ans, un déboisement de 10 ha est prévu.

Après avoir débattu et délibéré, le Conseil Municipal émet un avis favorable à la demande d'autorisation environnementale de la SAS TERREAL pour l'exploitation d'une carrière à ciel ouvert sur les communes de Vitrac-Saint-Vincent et de Cherves-Châtelars.

**Vote :**            pour : 7            contre : 1 (Mme TRAPATEAU)            abstention : 1 (M. NAUDON)

#### **5 – REGLEMENT CONCERNANT LES INSTALLATIONS OU REMPLACEMENT DES BUSES D'EAUX PLUVIALES**

Monsieur Le Maire explique qu'actuellement, il n'y a pas de règlement en place sur la commune concernant l'installation ou le remplacement des buses sur les accès des riverains à leur propriété privée. Lors de la dernière séance du Conseil Municipal le sujet avait été abordé. Suite aux délibérations le Maire avait proposé de reporter le sujet au prochain Conseil.

Dans les communes alentour, les prises en charge sont différentes, l'achat de la buse et son installation sont pris en charge par certaines communes et dans d'autres, le riverain fournit la buse que la commune installe.

Pour que chacun puisse avoir accès au même service, le Maire propose de mettre en place un règlement concernant l'achat et l'installation des buses des eaux pluviales.

Le conseil municipal décide :

- Que la commune fournira une buse d'eau pluviale (1 tube annelé de 6m linéaire) aux administrés qui en feront la demande, pour :
  - o La création d'un premier accès à une parcelle,
  - o Le remplacement d'une buse détériorée sur l'accès à une parcelle,
- Que les travaux d'installation de la buse seront à la charge du demandeur,

**Vote :**            pour : 9            contre : 0            abstention : 0

## **6 – QUESTIONS DIVERSES**

**Rendez-vous avec les scouts de France** : Suite au nettoyage de la Motte par les scouts de La Rochefoucauld, ces derniers ont sollicité une rencontre avec les élus pour leur demander une mise à disposition d'un local pour le stockage de leur matériel. Ils souhaitent, en effet, établir une base à Mazerolles, autour de la Motte. Lors de leur rendez-vous avec les élus, ils ont proposé :

- D'utiliser l'espace enherbé derrière la maison du Bourg et le tour de la Motte pour leurs activités extérieures,
- De vider la maison et de créer un espace de stockage pour leur matériel à l'intérieur de la maison,
- De mettre en place des activités sous forme d'entraide ou de petits travaux pour les habitants de la commune,

Ils demandent également un endroit qui leur permettrait d'accueillir les plus jeunes (à partir de 6 ans) qui soit couvert et chauffé (1 week-end par mois environ).

La destination de la maison du Bourg pourrait être un espace de stockage pour les associations.

Il est proposé de mettre en place une convention avec l'association pour la mise à disposition de la maison du Bourg pour le stockage de leur matériel, la mise à disposition du préau de l'ancienne école du Bourg en cas de mauvais temps.

Les scouts doivent faire part d'idées pour aménager la Motte, peut-être dans le cadre du budget participatif du département.

### **Vente de la salle des fêtes du Mas** :

- Le devis pour la demande d'alimentation électrique du rendez-vous de chasse est en cours,
- Le pré attenant à la salle fait l'objet d'une convention de prêt à usage, cette convention prévoit un préavis de 3 mois pour y mettre fin. Le Maire informe les conseillers qu'il a dénoncé la convention en date du 29 mars.
- Un rendez-vous a été demandé pour faire une nouvelle estimation du bien et du logement.

Mme BESSON et M. BOUTIN informent le Maire qu'ils trouvent dommage de ne pas avoir été informés qu'une demande de visite de la salle avait été faite en mairie. Ils demandent également pourquoi le prêt a fait l'objet d'une dénonciation alors que le bien n'est pas encore vendu. Mme BESSON précise que le Conseil Municipal aurait dû en être informé préalablement et qu'une délibération ayant été prise pour mettre en place cette convention, il convient de prendre une nouvelle délibération pour dénoncer la convention.

M. TRIJEAUD précise qu'il y a plusieurs acquéreurs intéressés pour cette salle. M. le Maire indique qu'une agence immobilière a également demandé à faire une visite.

Mme BESSON demande comment la commune va choisir l'acquéreur, sachant que le locataire est prioritaire pour l'achat.

M. TRIJEAUD précise que le but est de vendre la salle avec le terrain libre de tout usage. Il serait peut être préférable de privilégier une famille avec des enfants.

Mme TRAPATEAU précise que le choix devrait se faire selon l'offre proposée.

Mme BESSON demande si le conseil peut revoir la dénonciation de la convention du prêt à usage.  
M. le Maire indique que ce point sera inscrit à l'ordre du jour du prochain Conseil Municipal pour qu'une délibération soit prise.

**Reprise ancienne école du Bourg** : La commune reprend à sa charge l'ancienne école du Bourg à partir du 1<sup>er</sup> mai. Une convention sera établie avec le SIVOS pour la mise à disposition d'une salle pour la garderie du matin. Le maire propose de mettre à disposition le préau de l'école.

Monsieur le Maire précise que la garderie se fait à l'école et que le bus s'arrête devant la mairie. Les enfants descendent 5 min avant l'arrivée du bus, traversent la route et attendent devant la mairie. Pour assurer une plus grande sécurité aux enfants, l'arrêt de bus pourrait se faire devant l'école. Les membres du Conseil sont d'accord, le SIVOS sera interrogé à ce sujet.

**Numérotation des voies** : Un courrier sera envoyé aux habitants pour les informer de la modification de leur adresse. Pour permettre une harmonisation dans la pose des plaques de numéros de rue, un règlement pour la pose sera joint à ce courrier.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 0h10.

